

Assises de la sécurité privée

INHESJ / CNAPS

5 février 2018

Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur,

Mesdames et Messieurs les députés,

Monsieur le préfet de police de Paris,

Monsieur le préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte anti-terroriste,

Monsieur le Délégué aux coopérations de sécurité,

Monsieur le directeur du Conseil national des activités privées de sécurité,

Mesdames et messieurs les directeurs,

Messieurs les présidents,

Mesdames et messieurs,

Permettez-moi tout d'abord en ma qualité de directrice de l'institut national des hautes études de la sécurité et de la justice, de vous souhaiter à tous la bienvenue dans notre bel amphithéâtre Foch.

Nous sommes très honorés de vous accueillir M. le ministre de l'intérieur et, je le sais, impatients de vous entendre. Les sujets abordés au cours de ces 5èmes assises de la sécurité privée seront nombreux. Ils sont au cœur de l'actualité et votre intervention, Monsieur le ministre, souligne, à elle-seule, l'importance de cette journée.

En effet, que de chemin parcouru depuis les premières assises en 2012 qui avaient réuni une petite centaine de participants ! Nous sommes aujourd'hui plusieurs centaines.

Que de chemin parcouru aussi concernant le fond du sujet ! J'ai eu la curiosité de revisiter les thèmes abordés lors des quatre dernières éditions de ces assises. J'ai ainsi pu constater que nous sommes passés du stade de **l'interrogation, pour ne pas dire du doute** « quel avenir pour la sécurité privée ? » (2012), « Quel modèle économique ? » (2013), **à celui de l'affirmation prudente et mesurée en 2014** : « La sécurité privée en 2020 : facteurs d'existence et de croissance durable, avenir de la régulation » on en est encore en 2016 « nouvelles menaces, nouveaux défis pour une sécurité privée en pleine mutation », pour cette fois, nous y sommes, dans cette 5^{ème} édition, **acter une évidence et annoncer une ambition** : « la sécurité privée, un acteur aujourd'hui pleinement reconnu ».

Cette évidence, cette ambition, vous les avez rappelées avec force, Monsieur le ministre, lors du colloque annuel du CDSE en décembre dernier : chacun voit bien, disiez-vous en substance, que la césure privé/public n'est plus une grille de lecture opérante et vous poursuiviez en expliquant avoir fixé comme priorité, dès votre arrivée place Beauvau, la création d'un « vrai continuum de sécurité » entre police et gendarmerie, police municipale, citoyens **et** entreprises.

Bien sûr il reste encore à accorder les violons de l'orchestre et à jouer la même partition : faut-il jouer ce « *continuum* » sur le mode de la subsidiarité, qui suppose la détermination d'un périmètre de compétences irréfragablement régaliennes ? Ou bien sur celui de la complémentarité des interventions, sans exclusive, qui supposera à n'en pas douter la mise en œuvre de contrôles aujourd'hui inédits ?

En tout état de cause, une chose est sûre : nous avons le devoir d'aboutir dans cette réflexion à l'heure où l'Etat doit intégrer une exigence forte de maîtrise des dépenses publiques, alors que la menace est d'une intensité majeure et nécessite une mobilisation totale ; à l'heure aussi du développement fulgurant des nouvelles technologies et du marché stratégique qu'elles constituent, interrogeant les modalités d'un partenariat privé/public qui devra être respectueux du choix de modèle préalablement arrêté ; à l'heure enfin d'une évolution nécessaire des métiers de directeurs de la sécurité.

Sujet sensible, on le voit que nous ne pouvons aborder d'un simple point de vue technique. Il faudra adosser la réflexion à l'histoire de notre pays, de ses institutions, de sa police comme de sa Justice, pour tracer un chemin sûr dans un monde qui charrie désormais des risques et menaces complexes, des enjeux sécuritaires en constante évolution.

Affirmer la reconnaissance pleine et entière par l'Etat du partenaire privé et engager la construction, fût-elle compliquée, de la maison commune « Sécurité » doit en tous cas nous rassembler car rien n'aurait été pire pour notre République que de devoir penser cette question le dos au mur, prisonnier de la logique de rapports de force implacables, peu respectueux de l'esprit qui présida à l'édification de la législation de 1941.

Maison commune de la sécurité, dis-je : les fondations sont creusées ; il reste encore à imaginer l'architecture.

Soyez assurés de l'importance que l'institut attache à l'accueil de cette 5ème édition des Assises de la sécurité privée. Cette volonté de construire une sécurité articulant la dimension privée et publique a toujours été au cœur des enseignements dispensés et des études produites par l'institut ; elle est depuis le début de l'année 2017 au cœur de notre projet stratégique, qui, manifestement avant l'heure, a fait du terme « *continuum* » le maître-mot de sa réflexion.

Je tiens donc ici à remercier chaleureusement M. le préfet Philip Alloncle, délégué aux coopérations de sécurité et M. le préfet Jean-Paul Celet, directeur du CNAPS, ainsi que leurs collaborateurs, pour l'organisation de cette journée comme pour leur investissement total qui nous vaut aujourd'hui d'être réunis aussi nombreux.

Permettez-moi aussi un salut reconnaissant à nombre d'amis de l'institut que j'aperçois dans cette salle, qui n'hésitent pas à retrousser leurs manches pour contribuer, à nos côtés, à la construction d'un esprit de sécurité et de justice, un autre *continuum* auquel je sais que vous tenez M. le ministre. Ils me pardonneront de ne pas les citer pour être certaine de n'oublier personne, mais tous sont aussi chez eux à l'INHESJ !

Nul doute, mesdames et messieurs, que cette journée s'annonce foisonnante de réflexions, de questionnements et j'espère riche en propositions d'action.

Alors, M. le ministre, sans plus attendre, je vous cède la parole pour ouvrir ces 5èmes assises de la sécurité privée auxquelles je souhaite, vraiment, sincèrement, plein succès. Belle journée à tous !